

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 18920 - 73ÈME ANNÉE

Tirer les enseignements de Berguitta

«Le PCR salue la demande par le Conseil départemental d'un plan d'adaptation au changement climatique»



Dans un communiqué diffusé hier aux médias, le PCR donne sa position après l'adoption à l'unanimité de la motion présentée mercredi à l'assemblée plénière du Département d'une motion présentée par les élus du Groupe pour un développement durable solidaire et responsable, Maurice Gironcel et Michèle Caniguy.

« Le PCR salue l'adoption par le Conseil départemental de la motion dans laquelle l'assemblée demande un plan d'adaptation au changement climatique pour La Réunion, ainsi que la création d'un Office des routes, un plan de résorption des radiers, de construction de retenues collinaires et de réhabilitation des chemins agricoles.

Le PCR rappelle qu'il a remis à la Préfecture le 23 janvier dernier ses propositions tirant les leçons de Berguitta. Elles visent notamment à la création d'infrastructures pour protéger la population des effets des phénomènes climatiques extrêmes. Ces propositions sont un élément du débat en cours dans les As-

sisés des Outre-mer.

L'adaptation au changement climatique suppose de revoir l'aménagement du territoire réunionnais en prenant en compte sa réalité géographique d'île montagneuse tropicale. Les propositions du PCR permettent de faire de cette bataille un atout pour l'activité économique. Elles constituent des dizaines de milliers de possibilités d'emplois pour une jeunesse durement touchée par le chômage. »

Les travailleurs poussés à bout par les dirigeants de Profilage

Grève illimitée à ArcelorMittal Réunion

Depuis hier, les travailleurs de Profilage ont cessé le travail. Ils ont dressé un piquet de grève devant l'atelier de la filiale d'ArcelorMittal à La Réunion. 36 travailleurs sont visés par un plan de licenciements. Ils revendiquent de quitter l'entreprise avec de justes indemnités et dénoncent les mensonges de la direction qui cherchent à mettre les travailleurs au chômage en dépensant le moins possible. Rappelons que Profilage dispose d'une trésorerie de 22 millions d'euros, selon un expert du cabinet Marciano mandaté par le Comité d'entreprise. Les travailleurs dénoncent également la stigmatisation subie par les Réunionnais dans cette entreprise où tous les cadres viennent de l'extérieur.

Depuis le mois de novembre, les travailleurs de Profilage, filiale d'ArcelorMittal, sont dans la lutte. La direction a en effet décidé d'utiliser la loi El-Khomri pour solliciter de la DIECCTE l'homologation d'un PSE. Au départ, 40 travailleurs étaient visés sur un effectif total de 83. Grâce à la vigilance du CHSCT, 4 licenciements ont pu être évités. La bataille porte sur les indemnités supra-légales demandées à Arcelor-Mittal par les travailleurs. La proposition de la direction est une prime de 47.000 euros, mais versée sous condition. Pour la délégation unique du personnel (DUP), ces conditions seront très difficiles à réunir. Ainsi pour bénéficier de la « supra-légale » de 30.000 euros, un ex-salarié de Profilage devra fournir la preuve qu'il a retrouvé un emploi.

22 millions d'euros de trésorerie

Depuis le mois de novembre, la DUP conteste les modalités du plan de licenciements et mène la lutte pour que les travailleurs licenciés puissent bénéficier d'indemnités à la hauteur du préjudice subi, et cela sans condition. Leurs revendications aboutissent à une revendication d'un montant compris entre 60.000 et 70.000 euros par salarié licencié. Ceci permettra aux travailleurs de faire face à l'urgence et d'investir dans la création d'activités génératrices d'emplois. La création d'une SCOP est évoquée pour

reprandre l'atelier huisserie qui sera fermé à cause du plan de licenciements.

Le Comité d'entreprise et le CHSCT ont mandaté des experts pour étudier le fonctionnement et la comptabilité de l'entreprise. Le rapport de l'expert financier montre que la filiale d'ArcelorMittal a accumulé une trésorerie de 22 millions d'euros, qui rapporte en intérêts 200.000 euros par an environ. La DUP estime donc qu'il y a largement de quoi payer les indemnités demandées. Le PSE a été envoyé le 23 janvier à la DIECCTE en vue d'une homologation par le service de l'État. Il a été refusé par le Comité d'entreprise, le CHSCT et le délégué syndical. Mercredi, la DUP a rencontré la DIECCTE pour faire le point. Les informations apprises par les syndicalistes ont déclenché la révolte. En effet, la DUP indique que la direction de la filiale d'ArcelorMittal à La Réunion refuse d'accéder aux revendications des salariés au prétexte qu'elles ne sont pas légales. Ce point a été démenti par la DIECCTE. C'est la goutte d'eau qui a fait déborder le vase. Et hier, la grève illimitée a été lancée pour que la direction revoie sa position.

Discrimination subie par les Réunionnais

À côté du piquet de grève, les salariés ont disposé des panneaux qui expriment un autre grief à l'encontre de la direction : la discrimination subie par les Réunionnais. La

DUP constate que depuis la création de l'entreprise voici 33 ans, tous les postes de cadre ont été confiés à des personnes venues à La Réunion. Autrement dit, aucun Réunionnais n'a jamais été cadre dans cette société qui tire ses richesses du travail des Réunionnais. Le rapport de l'expert du cabinet Sextant a confirmé ces dires, soulignant que si les cadres bénéficient de formations leur permettant de maintenir leur employabilité, ce n'est pas le cas des travailleurs réunionnais. Cette situation interpelle, comment imaginer qu'en 2018, une société implantée à La Réunion puisse encore mener une politique où les postes de cadres sont réservés à des personnes venues d'ailleurs, et d'en exclure les Réunionnais, dit en substance un gréviste.

La DUP souligne également qu'un cadre a quitté l'entreprise avec 170.000 euros d'indemnités. La direction de Profilage a donc été bien moins intransigeante avec ce salarié qu'avec les 36 autres qui sont menacés de perdre leur emploi.

Les travailleurs sont déterminés, ils feront grève jusqu'à ce que la direction revoie sa position, ouvre des négociations et prenne en compte les revendications des grévistes pour le droit à une indemnité à la hauteur d'un préjudice énorme : la perte d'un emploi.

M.M.

Edito

Sortir la filière canne-sucre de la crise grâce à la transparence

L'interpellation mercredi au lever du soleil de planteurs syndicalistes et les 10 heures de garde à vue qui ont suivi sont des faits inquiétants. Une des cibles de cette opération, Bruno Robert, président des Jeunes Agriculteurs, dénonce un coup monté. Pourquoi en effet envoyer des gendarmes aux aurores pour l'amener faire une déposition dans une gendarmerie alors que l'envoi d'une simple convocation aurait suffi ? Il s'élève contre une nouvelle tentative d'intimidation.

Rappelons que cette affaire vise un incident qui avait eu lieu en décembre dernier à la balance de Beaufonds. L'élément déclencheur est la nature de la relation d'un chef d'entreprise, celui de Tereos, avec un autre chef d'entreprise, un livreur de cannes. Le chargement de ce dernier était suspecté de ne pas être conforme. Cette suspicion a été l'élément déclencheur d'une bagarre.

Le fond du problème est le partage des richesses de la canne à sucre. Depuis les accords de 1969, les planteurs ne sont plus propriétaires de leurs cannes et de la totalité des produits qui en découlent. Ils sont devenus des livreurs de matière première. L'acheteur, l'industriel Tereos, paie en fonction de la masse livrée, ainsi que de la richesse en sucre du chargement estimé. Le prix du chargement est alors déterminé en fonction d'une équation complexe. Pour estimer au plus près le taux de sucre des cannes livrées, une coûteuse machine prélève plusieurs échantillons. Voilà où la filière en est arrivée parce que des usiniers ont obtenu la propriété de la canne grâce à la complicité de Jean-Paul Virapoullé.

Les industriels de l'époque avait fait ce coup de force pour gagner plus que le tiers des recettes de la canne auquel ils avaient droit. Ils avaient aussi besoin de ce changement pour ne plus à prendre le risque de planter de la canne, car les accords de 1969 ont permis la séparation du capital foncier et du capital industriel.

Ce genre d'incident peut être évité. Il suffit qu'au terme de chaque campagne sucrière, l'industriel mette sur la table tous les bénéfices qu'il a tirés de la transformation de la canne, et que cette somme soit partagée entre les producteurs de canne et l'acheteur afin que ce dernier rémunère ses ouvriers et le fonctionnement de ces machines.

J.B.

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés
71e année
Directeurs de publication :
1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany
Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ;
1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX
Rédaction
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 29
E-mail : redaction@temoignages.re
SITE web : www.temoignages.re
Administration
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 23
E-mail Publicité : publicite@temoignages.re
CPPAP : 0916Y92433

Regard sur le monde

Analyse de la visite présidentielle en Corse : vers un droit à l'autonomie ... bourgeoise ?

Le président Macron était en visite officielle en Corse mardi et mercredi dernier. Cette dernière était très attendue, car de possibles annonces sur un changement de statut concernant la Corse et ses habitants devaient y être faites.

En effet, il existe depuis de nombreuses années un conflit entre les Corses et le gouvernement sur l'existence ou non d'un peuple corse avec sa langue, son histoire, son identité, son territoire distinct et ses particularités par rapport au reste de la France. Si ce conflit ne trouvait au départ que très peu d'écho au niveau institutionnel, la donne a changé depuis 2015 suite aux victoires de la liste de coalition Pè a Corsica regroupant des autonomistes et des indépendantistes aux élections régionales, aux législatives et enfin à la nouvelle collectivité unique de Corse en décembre dernier.

Des revendications ont émergé afin de faire inscrire dans la loi ces particularités, en modifiant la Constitution. Les élus corses réclament ainsi l'inscription de la Corse dans la Constitution pour la différencier de la France continentale (comme cela est le cas de la Réunion qui est inscrite avec les autres DROM-PCOM dans l'article 73), la co-officialité de la langue corse, y compris dans les institutions, la création d'un statut de résident, similaire à celui existant en Kanaky (Nouvelle-Calédonie) empêchant à tout néo-entrant sur le territoire d'acheter des terrains et de construire avant 5 ans de résidence, et enfin la possibilité pour les prisonniers considérés comme politiques de purger leur peine en Corse auprès de leurs proches plutôt que sur le continent. Cette visite se situait de plus dans un contexte particulièrement tendu : en effet, quelques semaines plus tôt, des rencontres entre les représentants corses (Gilles Simeoni, président du conseil exécutif, autonomiste et Jean-Guy Talamoni, président de l'assemblée, indépendantiste) et la ministre chargée de la question corse, Jacqueline Gourault, puis avec Gérard Larcher, le président du Sénat ont eu lieu. Ayant été jugées insatisfaisantes, une manifestation d'environ 8.000 personnes regroupant tous les nationalistes (syndicats, partis, mou-

vements étudiants et lycéens, etc.) a été organisée à Ajaccio pour accueillir le président Macron.

De ces deux jours, une seule annonce significative en a été dégagée : la Corse sera peut-être inscrite dans la Constitution, ouvrant ainsi la voie à une autonomie plus large du territoire. Mais peut-on pour autant parler via cette autonomie de reconnaissance de l'existence d'un peuple corse, et surtout, cette autonomie sera-t-elle bénéfique pour l'ensemble du peuple, en particulier les plus précaires ?

Revendications pas entendues

C'est tout le contraire qui semble se dessiner. En effet, sur l'ensemble des revendications, aucune n'a été entendue. La langue corse ne sera pas co-officielle, les prisonniers considérés comme politiques ne pourront pas purger leur peine en Corse et enfin, il n'y aura pas de création de statut de résident. Ce dernier, tel qu'il était proposé, avait pour but de lutter contre la spéculation immobilière. En Corse, près de 35% des logements sont des résidences secondaires, et ce chiffre peut atteindre jusqu'à 68% sur les communes littorales. Cette spéculation augmente forcément les prix des logements, empêchant ainsi les plus pauvres de se loger décemment dans ces communes, situation que l'on peut comparer avec nos communes de l'Ouest.

La seule proposition du président ayant finalement été apportée vis-à-vis de cette problématique est la « simplification des lois d'urbanisme » face à « des contraintes parfois exorbitantes » liées à la spécificité géographique de l'île. En résumé, construire plus, au détriment de la sauvegarde de l'environnement et de la sécurité des habitants les plus précaires qui se retrouveront dans des logements situés dans des zones à risques. Une proposition qui n'est pas sans rappeler notre situation, où l'on voit bien les conséquences de ces choix politiques à chaque forte pluie ou cyclone...

Que faire ?

Sur ces 2 jours passés en Corse, Emmanuel Macron a donc continué à jouer son rôle de président des riches. Avec ces annonces, il donne toutes les clés au patronat et à la bourgeoisie corse comme française de mettre en place une autonomie qui ne profitera qu'à leur classe : exonérations fiscales, lois spécifiques concernant le travail, non-respect de la Loi Littoral, assouplissement de certaines normes environnementales, etc... Tout peut désormais être imaginé. Les grands oubliés, restent, encore une fois, les plus précaires.

Alors que depuis des années les contradictions dialectiques de l'intégration n'ont de cesse de se manifester dans notre pays et que nous revendiquons le droit à la responsabilité, il est intéressant d'analyser les positions du gouvernement quand un autre peuple de la République cherche à s'émanciper. Si des réserves peuvent être émises sur le camp nationaliste corse, qui ne situe son action politique que dans le cadre d'une rupture avec la France continentale et non pas par rapport à un changement complet de système, notamment de rupture populaire avec le capitalisme, ce refus du président d'entendre les revendications du peuple et cette volonté de préparer une autonomie bourgeoise pour la Corse doit nous permettre de nous poser les bonnes questions sur comment faire pour que nos revendications aboutissent. En effet, la question de la nécessité ou non de l'autonomie du peuple réunionnais ne se pose plus aujourd'hui. La vraie question qu'il faut se poser est de que faire pour imposer la volonté populaire d'une autonomie politique profitant à l'ensemble du peuple réunionnais, à contrario d'une autonomie bourgeoise, telle que rêvée par le gouvernement et les élites de notre pays.

Mathieu Raffini

Après l'arrêt du Conseil d'État

La lutte continue contre les projets de carrière de la route en mer

Trois collectifs de riverains opposés aux projets de carrière à Saint-Leu, La Possession et La Saline, respectivement Touch Pa Nout Roche, Lataniers Nout Ker d'Ve et Detruit Pa Nout Bellevue, ont donné leur position à la suite de l'arrêt du Conseil d'État responsable du report de l'enquête publique sur le projet de carrière de Bellevue.



La mobilisation contre les carrières de la route en mer a été l'occasion de la plus importante manifestation pour la défense de l'environnement jamais organisée à La Réunion, c'était à Bois-Blanc.

« L'actualité récente nous montre qu'une autorité préfectorale ne peut être juge et partie et que la France se met en conformité avec le droit européen. La justice française a rappelé qu'il ne peut y avoir de collusion entre une autorité compétente pour autoriser des projets majeurs impactant l'environnement et l'autorité environnementale appelée à donner un avis préalable, indépendant et impartial, sur ces mêmes projets. Le Conseil d'État dans son arrêt du 6 décembre 2017 a rappelé ce principe. Ceci entraîne de facto le report de l'enquête publique sur le projet de carrière de Bellevue, et devrait remettre également en cause le PIG décidé par le préfet pour Bois Blanc. Nous pouvons nous réjouir de ces

faits. Cependant, la vigilance s'impose et l'inquiétude reste au rendez-vous. Les multinationales ne vont certainement pas renoncer. Les digues représentent un pactole de 800

millions d'Euros (0,8 MILLIARD d'Euros !!!).

Aux Lataniers, elles ont répondu à l'appel d'offres pour une concession de travaux de la mairie de la Possession. La commune doit choisir son concessionnaire lors d'un prochain conseil municipal.

Pour Bellevue, l'enquête publique est seulement reportée et non annulée.

Pour Bois Blanc, la Région et les multinationales envisagent de déposer un troisième dossier, pour une troisième enquête publique !! Didier Robert, président de la Région affirme dans une conférence de presse du 31 janvier que la carrière ouvrira au premier semestre 2019.

Nous, collectifs ainsi que tous ceux qui nous accordent leur voix et leur confiance, nous restons déterminés à lutter contre l'ouverture de ces carrières de roches massives dont les nuisances ne sont plus à démontrer aussi bien en termes de santé, que de paysage, de faune et de flore, de circulation, de risque de dégradation de notre environnement proche

Nos collectifs se rapprochent, pour unir nos forces, nos moyens humains et juridiques, et nous ne laisserons rien passer en cette année 2018. »

Décès de Valérie Bénard : condoléances du PCR

Le Parti Communiste Réunionnais a pris connaissance avec peine du décès de Mme Valérie Bénard à l'âge de 42 ans. Elle était conseillère régionale en fonction et assumait avec dévouement et conviction une tâche difficile et essentielle : la lutte contre l'illettrisme.

En cette circonstance exceptionnelle, le PCR transmet à son père Jean-Claude Bénard, ses sincères condoléances et ses sentiments attristés.

Fait au Port, ce jeudi 8 février 2018

Maurice Gironcel,
secrétaire général

Billet philosophique**Linportans la kiltir nout mémoire**

Comme on l'a déjà souvent dit dans cette chronique et comme le disent souvent beaucoup de Réunionnais, i fo nou koné ousa nou sorte pou konèt ousa nou sava. Et nous voudrions faire connaître cette semaine plusieurs exemples de travaux accomplis ces derniers jours par des chercheurs, historiens et autres penseurs réunionnais pour cultiver notre mémoire historique et en tirer des enseignements afin de construire ensemble un avenir meilleur.



L'historien Laurent Hoarau et Ghislaine Bessière, présidente de Rasine Kaf, lors de leur conférence du mercredi 31 janvier à la mairie de Saint-Denis.

À ce propos, nous allons d'abord citer les recherches menées pendant des années par Ghislaine Bessière et ses amis de l'association Rasine Kaf ainsi que l'historien Laurent Hoarau pour faire connaître, en clôture de la belle exposition "Kan Déstin" le 31 janvier dernier, « Des camps à la ville » et « Kiltir des camps », à propos des camps d'esclaves à Saint-Denis. Une histoire qui illustre « le mépris de la classe bourgeoise envers les pauvres » ainsi que « la violence coloniale », selon les deux conférenciers, pour qui « l'absence de démocratie est coloniale » en soulignant la nécessité de « passer à des villes citoyennes et démocratiques ».

Dans cet esprit, l'historien réunionnais Bruno Maillard, a publié un texte très intéressant où il explique en détail pourquoi « le domaine carcéral Juliette Dodu doit être impérativement sauvegardé et consacré dans son ensemble comme le Mémorial du peuple réunionnais ». Et il ajoute notamment : « Ce sera aussi aux Réunionnais d'assurer la conception et la gestion de ce Mémorial en l'honneur de nos ancêtres pour être transmis en héritage à nos

enfants. Faut-il encore que notre peuple soit suffisamment sensibilisé à la richesse de son passé pour envisager plus sereinement son avenir ».

« Un nouveau monde réunionnais »

Autre exemple de la sensibilité de nombreux penseurs réunionnais à cette problématique : la très belle tribune libre du Dr Israël Abemonty de Saint-Pierre, pour qui « le questionnement de notre passé est indispensable pour répondre en grande partie à nos malheurs d'aujourd'hui. Encore faut-il que nous ayons le courage d'aller jusqu'au bout et remettre en cause un système qui reproduit les mêmes injustices et inégalités d'hier et d'avant-hier ».

Il conclut : « ce système que l'on peut qualifier sans abus de langage de néo-colonial nous dépossède de notre capacité à agir sur notre destin. Une prise de conscience est indispensable pour gérer les accès de violence sporadiques qui agitent notre société et que nos res-

ponsables traitent par des demi-mesures plus ou moins démagogiques. Un jour elles ne suffiront plus. On ne sait ce qu'il adviendra ce jour-là. Il devient urgent de construire un nouveau monde réunionnais ».

« Mille combats politiques »

Et pour aller dans ce sens, nous ne pouvons pas ne pas nous appuyer sur l'héritage militant à portée universelle transmis à son peuple par le fondateur du Parti Communiste Réunionnais et que nous rappelle le nouveau livre paru à ce sujet sous le titre : "Paul Vergès en récit(s), analyses croisées d'une vie politique". Les échanges des trois co-auteurs de ce livre — Bernard Idelson, Brigitte Croisier, Geoffroy Géraud-Legros — avec le public samedi dernier lors de leur première dédicace ont montré à quel point cet héritage est apprécié.

Nous rappelons, comme cela est dit en dernière page, que « les auteurs proposent une analyse croisée d'un récit sociobiographique qui retrace son parcours : enfance érudite aux côtés de son frère Jacques Vergès et de son père Raymond Vergès, départ pour l'Europe auprès des Français libres, retour à La Réunion. L'itinéraire couvre ensuite soixante-dix années de vie politique de ce militant anticolonialiste qui a côtoyé les principaux leaders tiers-mondistes et mené mille combats politiques, de la revendication d'autonomie de son île à la lutte planétaire contre le réchauffement climatique ». D'où linportans la kiltir nout mémoire...

Roger Orlu

Forum de la jeunesse de l'ONU

Les jeunes lancent un appel à l'action en faveur du travail décent

Des jeunes du monde entier, rassemblés au Forum de la jeunesse du Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC), ont discuté de la nécessité d'investir davantage dans le développement de la jeunesse.

Des responsables jeunesse du monde entier ont lancé un appel à l'action en vue d'améliorer l'avenir professionnel des jeunes. Plus de 700 jeunes ont participé à deux jours de réunion au siège de l'ONU dans le cadre du Forum annuel de la jeunesse de l'ECOSOC.

Organisé les 30 et 31 janvier au siège des Nations Unies à New York, le Forum de la jeunesse de l'ECOSOC a offert une tribune à l'engagement actif des jeunes aux côtés des Etats membres pour discuter du rôle que les jeunes, hommes et femmes, pouvaient jouer dans la construction de communautés rurales et urbaines durables et résilientes qui contribuent au Programme de développement durable pour 2030.

Ils ont discuté des défis et des solutions relatifs aux six Objectifs de développement durable qui feront l'objet de discussions lors du prochain Segment de haut niveau de l'ECOSOC et du Forum politique de haut niveau en juillet prochain. Ces objectifs concernent l'eau potable et l'assainissement ; des énergies propres et accessibles ; des villes et des communautés durables ; une consommation responsable ; la vie terrestre ; la paix, la justice et des institutions efficaces.

Le Forum était présidé par Marie Chatardová, Présidente de l'ECOSOC, en présence du Président de l'Assemblée générale, Miroslav Lajčák, du Secrétaire général adjoint Amina Mohammed et de l'Envoyée

spéciale du Secrétaire général de l'ONU pour la jeunesse, Jayathma Wickramanayake

4 domaines d'action

Au cours des débats, près de 200 participants ont participé à une discussion interactive – un IDEATHON – animée par l'Organisation internationale du Travail (OIT), consacrée au rôle de la science, de la technologie et de l'innovation pour favoriser l'engagement, le développement et la résilience de la jeunesse. La discussion était liée aux travaux de l'OIT et de ses multiples partenaires entrepris dans le cadre de l'Initiative mondiale pour l'emploi décent des jeunes, s'articulant autour de deux de ses principales thématiques : les compétences numériques pour les jeunes et l'accès au travail décent pour les jeunes en situation précaire.

Les jeunes ont identifié quatre domaines d'action prioritaires qui ont été présentés sous forme de recommandations à la Présidente de l'ECOSOC et aux participants au Forum :

Garantir à tous un accès abordable et de qualité à la science, à la technologie et à l'innovation en prêtant une attention particulière à l'égalité entre hommes et femmes, à l'intégration entre régions, aux milieux urbains/ruraux et aux groupes marginalisés ;

Favoriser l'éducation et le dévelop-

pement des compétences afin que les jeunes bénéficient de la science, de la technologie et de l'innovation, en veillant à ce que ces compétences soient adaptées aux besoins des jeunes et correspondent aux demandes du marché du travail ;

Encourager les partenariats qui impliquent les jeunes, les gouvernements, la société civile et le secteur privé, par exemple à travers des apprentissages de qualité et l'utilisation des mégadonnées dans l'intérêt public ;

Et collaborer avec les jeunes pour identifier et instaurer les principes communs qui régiront l'usage de la science, de la technologie et de l'innovation en prenant en considération les dimensions éthique et durable.

Écouter les jeunes

« Le travail décent, surtout pour les jeunes, est une composante essentielle des Objectifs de développement durable. Il est important d'écouter ce que les jeunes ont à dire pour pouvoir apporter un changement positif durable pour les jeunes où qu'ils soient », a déclaré Sukti Dasgupta, Directrice par intérim du Département des politiques d'emploi à l'OIT.

In kozman pou la rout

« Anbar la mèr èk in boushonn paye ! »

Konm moin, zot i koné koman la mèr néna la fors. Si zot la viv in pé raprosché par rapor la mèr zot i koné son kapasité. Etan pti, koté Barashoi la fé in pon di nor an béton. Promyé siklone la kass lo pon an dé. Dann tan-la lo Barashoi li mèm té i rès solman in kolone vèrtébral an fèr. Antansyon, mi vé pa dir azot tout sak i fé bordmèr va kass par bout mé si la pa bien proporsyoné, si la pa bien kalkilé, si la pa bien monté, li risk kassé... Pou arprann mon kozman an-o la, sa i vé dir, si ou i vé fé in bon konstruksyon, ou na intéré li lé solid é i fé bien l'antrotien pars na touzour in zour i apèl domin é domin ni koné pa kosa lé riskab arivé. Alé ! mi lèss azot rofléshi la dsí é ni artrouv pli d'van sipétadyé.

Oté

In lang : in zoutiy pou bann dominèr ?

Mésyé Macron i sort alé rann vizit La kors. Avan li l'arivé in bonpé d'moun la grévé pou fé bien konprann ali kosa zot i domann pou z'ot péi. Par l'fète la fé dé manifèstasyon é lo dézyèm la mobiliz in bonpé milyé jenn kors.

An parmi ban rovandikasyon néna la késtyonn la ko-ofisyalité rant la lang bann fransé épi la lang kors. Ko-ofisyalité ? Sa i vé dir i donn shakinn l'égalité kisoï dann l'administrasyon, kisoï dann l'ansègnman, kisoï dann la vi lo péi li mèm, kisoï ankor dann la vi ékonomik, la sékirié, épi tout sak i fé k'in péi i viv, i dévlop, i grandi, épi li roganiz lo pasaz zénéstasyon an zénéstasyon.

Mé zot va dir amoin pou kosa bann kors la fé in domann konmsa ? Kosa i jenn azot si néna konm lang ofisyèl lo fransé solman ? Pou in pé, bann kors i doizète kontan par raport in sisyasion konmsa é moin lé pa loin pou antann in bann albosantris apré souf dann mon zorèy bann kors néna la shans konm kréol rényoné néna la shans pou z'ot sityasion linguistik. La shans fé tak z'ot baro konm la note zordi ankr lé také.

Pou kosa zot i vé so ko-ofisyalité ? Dabor dizon lo kors sé la lang z'ot paran, z'ot gran-paran épi z'ot aryèr aryèr é sé pou sa zot i vé sov z'ot lang la, donn ali la favèr li la bézoin konm promyé z'apèl l'idantité kors. Promyé zapèl pars sé sak ou i antann demoun kozé, an promyé, kan ou i ariv laba. Pars li lété la an promyé, avan sak l'ariv apré.

Dézyèmman, ni pé dir, la lang kors sé sak i prézant myé l'idantité bann kors é si li ariv a disparète sé l'idantité kors èl mèm i disparétre é sa sé la vérité vré pou tout péi la kaziman pèrd z'ot lang. Mi di, émi ardi, mi rabash mèm : la lang sé lo promyé manifèstasyon l'idantité in pèp. Pètète ni dovré arfléshir la dsi a fon !

Mésyé Macron la di li lé plito pou lo bilingism, san z'ète pou la ko-ofisyalité. Malorèzman inn i sava pa san l'ot. Si inn sé lang ofisyèl li lé riskab fé disparète l'ot na poin lo moiyn konsèrv son bilinguism. Pars si inn sé lo lang ofisyèl pou l'administrasyon, pou l'ansègnman, pou l'internet, pou la politik na pi la plas pou l'ot é l'ot lé riskab disparète pars avèk l'ot kèl l'avnir pou bann jenn ? Kaziman arien. Pars bann paran va angant z'ot zanfan dann lo lang ofisyèl Plito ké dann sak lé pa ofisyèl.

Si na poin la ko-ofisyalité bann kors i domann z'ot lang lé riskab ète dann danzé d'mor. Ala pou kosa késtyon-la lé si inportan pou zot é zot lé désu pars prézidan La Républik la arzète sa, konm in kékshoz li donn pa okin l'inportans..Boudikont, pars pètète pou li, la lang sé lé z'arm dann la min bann dominèr.

Justin